



Plan Départemental Véloroutes Voies Vertes 2022-2027



Table des matières

I - PREAMBULE.....	5
II - ETAT DES LIEUX DES PROJETS ACCOMPAGNES.....	6
1. Les véloroutes nationales	6
2. Les véloroutes régionales	8
3. Les itinéraires départementaux	9
4. Les boucles cyclos d'intérêt local	9
III - ETAT DES LIEUX DES VELO ROUTES VOIES VERTES EN DORDOGNE – ELEMENTS CARTOGRAPHIQUES – Mai 2023.....	10
IV - ETAT DES LIEUX DES PROJETS RECENSES DANS LE CADRE DU NOUVEAU PLAN DEPARTEMENTAL VELO ROUTES VOIES VERTES.....	11
V - LE PLAN DEPARTEMENTAL VELO ROUTES VOIES VERTES 2022-2027.....	12
1. Les objectifs	12
2. Les moyens mobilisés	12
3. Les conditions spécifiques d'intervention	13
ANNEXES.....	15
Carte Schéma Régional des Véloroutes de Nouvelle Aquitaine (SRVNA)	17
Carte de Schéma National des Véloroutes-version 2020	19

I - PREAMBULE

Fort de ses atouts patrimoniaux et paysagers, le Département de la Dordogne développe depuis plusieurs années déjà une politique volontariste pour encourager le développement d'itinéraires cyclables.

Le Département de la Dordogne a fait le choix d'adopter une approche globale de la mobilité en prenant en compte les évolutions du territoire.

Cette approche vise à répondre au mieux aux besoins sociaux, économiques et de déplacement de la population tout en conciliant sécurité et préservation de l'environnement.

Cette approche vise également à mieux appréhender et à mieux anticiper le nouveau cadre réglementaire.

Les différentes Lois (Loi d'orientation des Mobilités (LOM) et la loi sur l'Air et l'Utilisation rationnelle de l'Energie (LAURE) fixent des objectifs de neutralité carbone des transports terrestres d'ici 2025 avec une obligation de réduction de 37,5 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

Des obligations pèsent sur les gestionnaires de voirie consistant à créer et à évaluer l'aménagement d'itinéraires cyclables sous la forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants à l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines ou hors agglomérations.

La route reste en Dordogne le support essentiel de la mobilité.

Aussi et pour permettre cette transition réglementaire, le Département de la Dordogne réalise un Schéma Départemental de la Mobilité Durable. La phase de diagnostic étant achevée, il conviendra dès 2023-2024 de réaliser un plan d'actions pluriannuelles hiérarchisées s'appuyant sur le réseau départemental des 5 000 km.

L'approche départementale est multi sectorielle et se décline par :

- une politique départementale d'amélioration, de sécurisation du réseau routier départemental et de création d'itinéraires et d'infrastructures départementales : chaque année ce sont près de 32 M€ d'investissement injectés sur le réseau routier départemental,
- des investissements et des partenariats pour renforcer l'offre ferroviaire et les équipements qui s'inscrivent dans le cadre de plans de mobilité et d'intermodalité mais également en faveur du tourisme multimodal (convention avec la SNCF),
- des politiques d'accompagnement en faveur du tourisme vert auprès de l'ensemble des partenaires concernés : opérateurs économiques, acteurs du tourisme, collectivités locales, Comités départementaux de cyclotourisme et cyclisme etc
- des orientations en faveur des mobilités douces, voies vertes, véloroutes et pistes cyclables avec notamment l'adoption du « Plan Départementale Vélo 2022-2027 », la

- rédaction en cours du « Schéma Départemental des Mobilités Durables » et les orientations prises dans le cadre de la démarche « Dordogne sans pétrole »,
- une politique fiscale redistributrice en faveur d'un tourisme durable et écologique (susceptible de mobiliser notamment la réforme de la Taxe d'Aménagement),

Le Département de la Dordogne a souhaité, en complément des différentes politiques mises en place et mentionnées supra, accélérer les investissements en faveur de la mobilité douce pour déployer d'ici 2027, un réseau continu de près de 500 km combinant divers aménagements dont en priorité les voies vertes.

II - ETAT DES LIEUX DES PROJETS ACCOMPAGNES

Acteur de la mobilité douce, le Département de la Dordogne accompagne depuis plusieurs années les initiatives destinées à déployer les itinéraires cyclables en site propre de type voie verte ou pistes cyclables. Le Département a ainsi accompagné la réalisation d'un réseau de véloroutes de près de 500 km de linéaire (hors boucles locales).

1. Les véloroutes nationales

La Dordogne possède trois véloroutes inscrites au Schéma National des Véloroutes (SNV*). Outre l'aide financière octroyée par le Département au titre de la politique contractuelle, le service du tourisme assure la coordination des réalisations entre les Établissements Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui ont la compétence pour leur création, permettant ainsi une homogénéité dans les exécutions.

- V 92 ou Flow Vélo: cet itinéraire circulait initialement entre l'Île d'Aix (17) et Thiviers, elle est désormais prolongée jusqu'à Sarlat-la-Canéda. Ouverte, jalonnée et continue à 100 %. La V92 s'est dotée d'un Comité d'Itinéraire (COMIT) afin de pouvoir assurer la cohésion entre tous les territoires.

En Dordogne, la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais a engagé les travaux afin de passer son parcours de route partagée en site propre, en trois phases à partir de 2023. Son extension jusqu'à Sarlat est en cours de réalisation.



FlowVélo

- **V 56 ou anciennement V 90** : infrastructure ouverte depuis 2015. L'itinéraire en Dordogne relie la commune Le Pizou à la limite du département de la Gironde, en passant par Mussidan en suivant la rivière Dordogne, jusqu'à Trélissac. Des modifications sont toutefois à noter dans le cadre du renouvellement du schéma national. **Devenue V56**, elle se prolonge dorénavant jusqu'à Bergerac (V91) pour rejoindre Saint Jacques de Compostelle.
- **V 91** : l'itinéraire de Véloroute Voie Verte 91 est inscrit sur un cheminement européen allant du Massif-Central au Bec d'Ambès. En Dordogne cet itinéraire va de Mouleydier à Prigonrieux en passant par le port de Bergerac (CAB).

A la frontière avec le Département du Lot existait déjà un tronçon de voie verte permettant de relier Cazoulès à Sarlat-La-Canéda.

On note donc l'ouverture du parcours entre Mauzac-et-Grand-Castang et Prigonrieux, réalisé par la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

Tous les autres EPCI concernés par le tracé ont d'ores et déjà réalisé les études de faisabilité afin d'engager les travaux : la Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir, la Communauté de Communes Domme-Villefranche (antenne), la Communauté de Communes Vallée Dordogne Forêt Bessède, la Communauté de Communes Vallée de l'Homme et la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson.

Concernant la jonction avec le Lot une étude de franchissement de la rivière Dordogne est engagée au niveau de la plage à côté du camping municipal de Cazoulès (étude menée en co-maîtrise d'ouvrage par le Département de la Dordogne et le Syndicat Mixte des Voies Vertes du Lot).



V91- Sarlat-Cazoulès

Le Conseil Département travaille également sur les connexions à la V91 et à la sécurisation des circulations notamment autour du Triangle d'Or avec l'aménagement d'infrastructures, la création d'une boucle multimodale et la mise en place d'un plan de circulation permettant l'accès aux sites prestigieux du Triangle d'Or (Les Milandes – Castelnaud-La-Chapelle, Beynac, Marqueyssac).

Dans le sud du département, la véloroute voie verte de la Vallée de la Dordogne (V91) est un itinéraire qui fera, à terme, 456 km, permettant de relier la rivière Dordogne de sa source à son embouchure en mobilité douce. A ce jour, 90km d'itinéraires ont déjà été réalisés, 41km sont en travaux et 325km sont en projet.



Véloroute de la Vallée Dordogne, V91, Communauté d'Agglomération Bergeracoise

2. Les véloroutes régionales

La Dordogne comptait deux véloroutes inscrites au Schéma Régional des Véloroutes Voies Vertes d'Aquitaine 2014-2024 :

- La Voie du Céou : cette véloroute est ouverte et continue depuis plusieurs années.

La Communauté de Communes Domme Villefranche du Périgord a également réalisé la jonction entre cet itinéraire et la V91 (Florimont-Gaumier – Groléjac).

- La Vallée Vézère : la grande majorité de cette véloroute est sur le territoire de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme. La première tranche de travaux est en cours de réalisation entre Limeuil et Les Eyzies.

Une étude de faisabilité est en cours pour rejoindre l'EPCI suivant, la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, qui a également commandé une étude de faisabilité.

Le Département de la Dordogne compte désormais 9 véloroutes inscrites au Schéma Régional des Véloroutes de Nouvelle-Aquitaine.

3. Les itinéraires départementaux

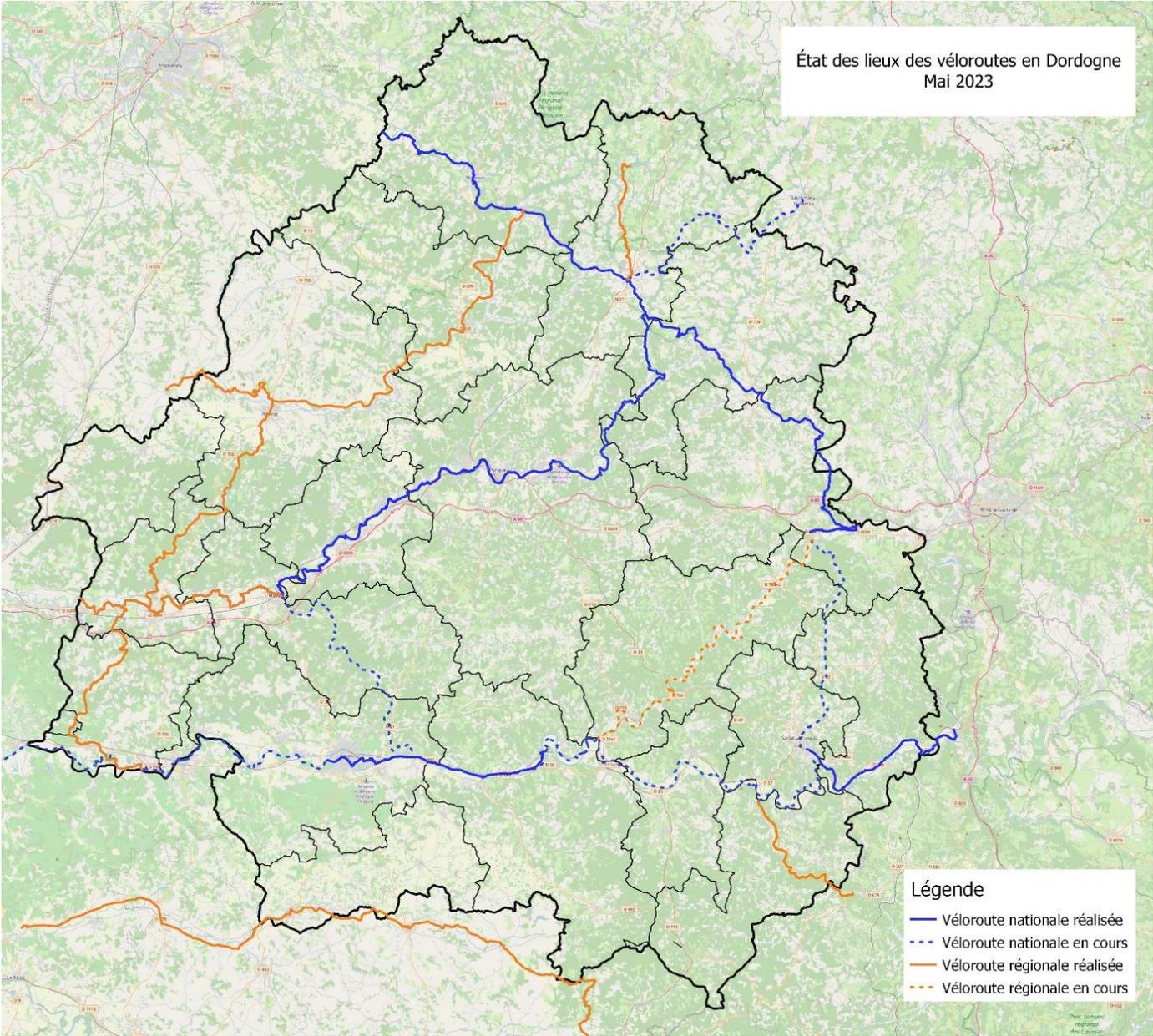
Depuis le vote du premier PDV de nombreux itinéraires départementaux ont été réalisés en voie partagée :

- Jonction V91-Vallée de l'Isle-Val de Dronne via le Lac de Gurson, la Ferme du Parcot et le Grand Étang de la Jemaye,
- Périgueux-Thiviers (jonction La Flow Vélo),
- Thiviers-le Barrage de Miallet,
- Véloroute du Val de Dronne,
- Jonction entre la Flow Vélo et le Grand Étang de Saint-Estèphe,
- Thiviers-Le Lardin Saint Lazare,
- Jonction entre Thiviers et la Haute-Vienne (V56).

4. Les boucles cyclos d'intérêt local

Plusieurs EPCI ont mis en place des boucles cyclos d'intérêt local. Cela a permis l'ouverture de près de 550 kilomètres de parcours locaux sur quatre Communautés de Communes.

III - ETAT DES LIEUX DES VELO ROUTES VOIES VERTES EN DORDOGNE – ELEMENTS CARTOGRAPHIQUES – Mai 2023



IV - ETAT DES LIEUX DES PROJETS RECENSES DANS LE CADRE DU NOUVEAU PLAN DEPARTEMENTAL VELO ROUTES VOIES VERTES

A ce jour plusieurs itinéraires et boucles de liaisons ont été recensés. Parmi eux :

V91-Véloroute de la Vallée Dordogne (d'ouest en est)	
Porteur de projet	Itinéraire concerné
CC Montaigne Montravel et Gurson	V91-Véloroute voie verte de la Vallée Dordogne
CA Bergeracoise	V91-Véloroute Voie verte de la Vallée Dordogne
CC Bastides Dordogne Périgord	V91- Véloroute Voie verte de la Vallée Dordogne Liaison Mauzac - Limeuil
CC Vallée Dordogne Forêt Bessède	V91-Véloroute Voie verte de la Vallée Dordogne liaison Castels et Bézenac - Le Coux et Bigaroque Mouzens
CC Sarlat Périgord Noir	V91- Véloroute Voie verte de la Vallée Dordogne Liaison Saint-Vincent - Sarlat
V92-La Flow Vélo	
CC Périgord Vert Nontronnais	V92- Véloroute voie verte (La flow vélo) Section 1 - Javerlhac-Nontron
	V92- Véloroute voie verte (La flow vélo) - Section 2 Nontron/Saint-Pardoux
	V92- Véloroute voie verte (La flow vélo)- section 3 Javerlhac-Charente
CC Terrassonnais Haut Périgord Noir	V92-Véloroute Voie Verte (La flow vélo) - Liaison Hautefort-Condât sur Vézère
CC Pays de Fénelon	V92-Véloroute Voie Verte (La flow vélo) – Liaison Sarlat
V738-Véloroute voie verte de la Vallée Vézère	
CC Vallée de l'Homme	V738-Véloroute Voie verte de la Vallée Vézère
CC Terrassonnais Haut Périgord Noir	V738-Véloroute Voie verte de la Vallée Vézère
V734-Véloroute voie verte du Val de Dronne	
CC Périgord Ribéracois	V734-Véloroute voie verte du Val de Dronne

L'ensemble des projets recensés à ce jour représentent un volume de dépenses de plus de 30 M€ avec des degrés d'avancement et de maturité différents.

Ainsi, certains d'entre eux sont en phase de projets, d'autres en phase d'étude de faisabilité et d'autres en phase de travaux prêts à démarrer.

Pour accompagner le développement de ces itinéraires, le Département mobilise ses dispositifs contractuels classiques au titre de la Nouvelle contractualisation adoptée en juin 2022.

Pour mémoire, ce nouveau cadre contractuel mobilisera pour la période 2022-2024, plus de 34M€.

Ainsi les contrats de projets communaux et les contrats de projets territoriaux peuvent dans le cadre de l'axe Mobilité mobiliser des financements pour les projets d'investissement.

V - LE PLAN DEPARTEMENTAL VELOROUTES VOIES VERTES 2022-2027

1. Les objectifs

Le nouveau Plan Départemental Véloroutes Voies Vertes 2022-2027 a ainsi pour ambition de :

- Fédérer l'ensemble des initiatives, projets en cours ou à venir, portées par les collectivités locales,
- Déployer un véritable réseau cyclable sur le territoire de la Dordogne en favorisant les connexions aux itinéraires nationaux et régionaux,
- Renforcer l'attractivité touristique du département.

2. Les moyens mobilisés

Aussi et pour compléter les financements mobilisables dans le cadre des contrats de territoire 2022-2024, le Plan Départemental Véloroutes Voies Vertes ouvrira des financements complémentaires.

Doté de 4 M€, le Plan Départemental Véloroutes Voies Vertes permettra d'accompagner les projets d'investissement portés par les collectivités dont principalement les intercommunalités.

Les projets d'aménagement d'itinéraires cyclables, véloroutes nationales et régionales, ou circuits de boucles locales, devront s'inscrire dans le cadre du Plan Départemental Vélo 2022-2027 et mobiliser l'ingénierie départementale afin de développer une offre sécurisée et cohérente à l'échelle départementale.

3. Les conditions spécifiques d'intervention

Sont concernés les projets d'aménagement recensés supra. Bien sûr ceux-ci pourront faire l'objet de priorisation et modification en lien avec le Plan Départemental Vélo 2022-2027.

3.1 Eligibilité des dépenses :

L'ensemble des typologies d'itinéraires sont éligibles : véloroutes et voies vertes, boucles locales.

Les véloroutes : itinéraires pour cyclistes à moyenne et longue distance, d'intérêt départemental, régional, national ou européen, reliant les régions entre elles et traversant les agglomérations dans de bonnes conditions,

Les voies vertes : aménagements en site propre réservés aux déplacements nonmotorisés. Elles sont destinées aux piétons, aux cyclistes, aux rollers, aux personnes à mobilité réduite et aux cavaliers, dans le cadre du tourisme, des loisirs et des déplacements de la population locale.

Les itinéraires doivent être linéaires, continus, sécurisés, jalonnés, balisés et adaptés aux cyclistes de tout niveau ; leur déclivité, notamment, sera limitée à 3% en général.

Ils doivent permettre une offre de très haut niveau de sécurité avec un programme d'entretien permanent.

L'ensemble des itinéraires doit intégrer une offre de services spécifiques vélo, locaux, touristiques, en liaison avec les transports publics – et notamment le train – auxquels ils donnent accès

Tous les types de dépenses sont éligibles à l'exception des études et des services spécifiques dédiés qui sont par ailleurs finançables.

Dépenses éligibles:

- acquisitions foncières,
- travaux,
- infrastructures,
- signalétiques.

Les études sont inéligibles.

Cependant les études prévues dans les projets inscrits au titre des Territoires Petites Villes de Demain et des programmes ORT conventionnés pourront quant à elles bénéficier des crédits intermédiés de la Banque des Territoires en gestion départementale.

Taux d'intervention :

Le taux d'intervention activé dans le cadre du Plan Départemental Véloroutes Voies 2022-2027 est de 15 % maximum.

Possibilité de cumul de subvention:

L'aide maximale accordée par projet pourra être portée à 25 % maximum avec un principe de cumul des dispositifs :

- 15 % maximum au titre du Plan Départemental Véloroutes Voies Vertes,
- 10 % maximum au titre des Contrats de Territoires.

Le Service instructeur veillera à ce que l'ensemble des cofinancements publics soient mobilisés qu'il s'agisse des aides européennes (FEDER et FEADER), des aides nationales et régionales pour porter le niveau de financement public de 60 à 80 %.

Les dossiers sont à déposer sur la plateforme départementale <http://subventions.dordogne.fr> et feront l'objet d'une instruction avant toute programmation.

ANNEXES

Carte Schéma Régional des Véloroutes de Nouvelle Aquitaine (SRVNA)

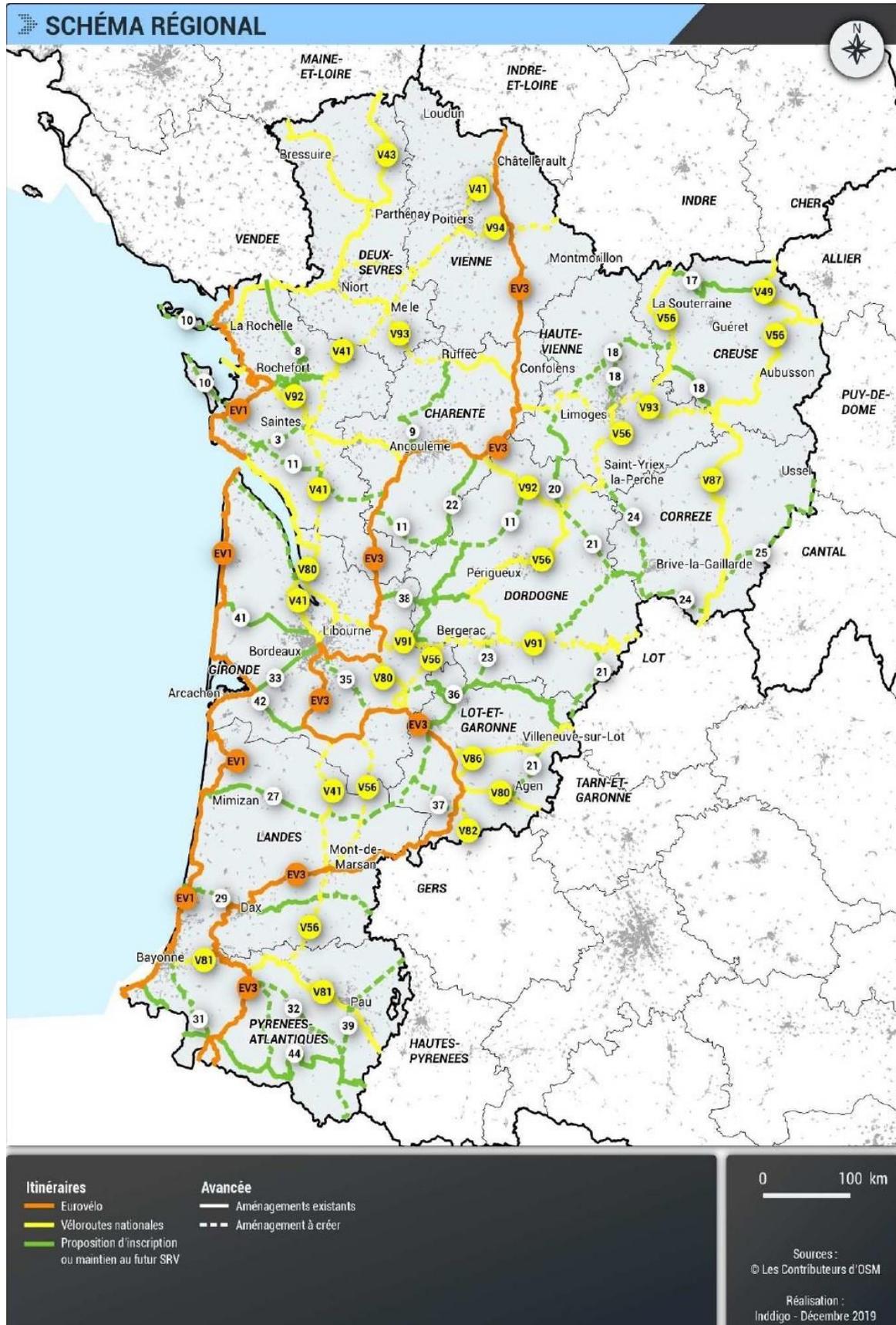


SCHÉMA NATIONAL DES VÉLOROUTES

version 2020

